

FORMATION CERTIFIANTE - AIPS DE FORMATEURS

Les **27 - 28** et **29** Février 2020

WORK ZONE COWORKING SPACE - A8-8 - Immeuble Golden Towers - Centre Urbain
Nord, 1082 Tunis



BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin dûment complété
Par Email : contact@cdcp-tn.com

Nombre de
places limité

ENTREPRISE

RESPONSABLE FORMATION OU SIGNATAIRE DE LA CONVENTION

Société: Prénom:

Adresse: Nom:

Tel: Fonction:

MF: Email:

Email: Portable:

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom & Nom

Fonction

Tel

Email

.....

.....

.....

.....

RÈGLEMENT & FACTURATION

900 D HT pour 1 inscription

soit 1008,000 D TTC dont 108,000 de TVA (12%)

10% de remise pour la 2^{ème} inscription

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions
générales de vente mentionnées au verso

Fait à le

Signature et Cachet de l'entreprise

Règlement à l'inscription par chèque à l'ordre de
CDCP ou par virement bancaire sur présentation de
facture.

Le prix de la formation inclut les supports
pédagogiques, les 2 pauses café pendant les trois
jours de formation, l'attestation de formation et la
certification internationale)

Pour un bon de commande ou un remboursement
par la TFP, reportez-vous aux conditions générales
de vente.

Toute inscription implique l'acceptation des
conditions générales de vente ci-jointes.

1. DÉSIGNATION

Centre pour le Développement des Compétences Professionnelles (CDCP) est un organisme de formation privé dont le siège est sis au Technopark Elgazala - 2088 Ariana.

La déclaration d'activité est enregistrée auprès du Ministère de la formation Professionnelle et de l'Emploi sous le numéro 93 06 01254 06

CDCP conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, à Tunis et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

2. OBJET

2.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles CDCP s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

2.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du Client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

2.3. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au Client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

2.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

2.5. CDCP peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables ont celles qui ont été remises au Client et acceptées par ce dernier.

3. DÉFINITIONS

- **Formation inter-entreprises** : formation réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;
- **Formation intra-entreprises** : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client sur le site du Client ou dans d'autres locaux ;
- **Client** : personne morale ou physique qui achète la prestation.

4. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

4.1. **Pour les clients personnes morales** : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte de 50% du montant total en TTC de la formation (montant indiqué sur le bulletin d'inscription) par virement bancaire ou chèque et, d'autre part, le bon de commande valant convention de formation, rempli et signé par un décisionnaire (responsable de service, responsable de formation) et revêtu du cachet de l'entreprise.

4.2. **Pour les personnes physiques** : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du bulletin d'inscription signé et, d'autre part, d'un acompte de 50% du montant total en TTC de la formation (montant indiqué sur le bulletin d'inscription) en espèce ou par virement bancaire ou chèque.

5. MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

5.1. **Pour les clients personnes morales** : Les prix des formations sont indiqués en Dinar Tunisien hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le reste du solde sera à régler à la réception de la facture, au plus tard, le jour de l'entrée en formation. En règle générale, toutes nos formations sont remboursables sur la TFP, selon le décret N°97 -2372 du 24 novembre 1994.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Les prix ne comprennent pas les frais de transport, d'hébergement et de restauration qui sont à la charge du Client.

5.2. **Pour les personnes physiques** : Le reste du solde sera à régler au plus tard, le jour de l'entrée en formation. Le règlement peut être effectué en espèces ou par virement bancaire ou par chèque.

6. ANNULATION/REPLACEMENT/REPORT

Les dates de formation sont fixées et sont bloquées de façon ferme.

Toute annulation doit parvenir à CDCP impérativement par écrit par Email (contact@cdcp-tn.com). **En cas d'annulation tardive**, et si vous ne pouvez ni effectuer de report ni vous faire remplacer, nous appliquons les frais suivants :

- **25% du montant** en cas d'annulation dans les dix jours avant le début de la formation ;
- **100% du montant** en cas d'annulation moins de deux jours avant le début de la formation ;
- Tout stage démarré est dû en totalité.

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, CDCP se réserve le droit d'annuler la session, au plus tard une semaine avant la date prévue.

CDCP se réserve également le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement ou de remplacer un animateur si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

7. FORCE MAJEURE

CDCP ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus: la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CDCP.

8. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉS DE CDCP

8.1. La responsabilité de CDCP ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou du prestataire fournisseur de la salle de formation. La responsabilité de CDCP est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

8.2. Toute inscription à une formation implique le respect par le Client du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

8.3. CDCP ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par le Client.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - COPYRIGHT

CDCP est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients : contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique,...). A ce titre, sans accord exprès formel de CDCP, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation. Le Client engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisés.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, le soutien de formation, sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules de formation font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible. CDCP demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client.

CDCP se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans ses offres.

10. LITIGES

Les présentes conditions sont régies par le droit tunisien. En cas de litige survenant entre le Client et CDCP à l'occasion de l'exécution du bulletin d'inscription valant convention de formation, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Tunis.

Je reconnais avoir pris connaissance
des conditions générales de vente
Fait à le
Signature et Cachet de l'entreprise